Paris, Mercredi 26 mai 2021

COMMUNIQUÉ CFTC

La CFTC conforte son ancrage dans le paysage syndical français

Le Haut Conseil du Dialogue social s'est réuni ce matin pour annoncer l'audience de chaque syndicat au niveau national et par branche à partir des résultats des élections professionnelles.

Avec une audience nationale de 9,50% et 476 565 voix exprimées en sa faveur, la CFTC poursuit sa progression par rapport aux deux premiers cycles de mesure de l'audience (9,3% en 2009-2012 / 9,48 en 2013-2016).

La CFTC remercie l'ensemble des salariés qui lui ont accordé leur confiance durant toute l'étendue de ce 3ème cycle de 2017 à 2020. Elle remercie également ses militants qui chaque jour portent les valeurs de la CFTC.

Cette progression conquise dans les entreprises, au cœur des institutions représentatives du personnel, rattrape les résultats décevants obtenus récemment dans les TPE.

Preuve, s'il en fallait, que lorsque la CFTC est présente dans l'entreprise elle gagne et conserve la confiance des salariés.

Avec **une voix plus déterminante que jamais (poids relatif* de 11%)**, elle continuera donc à peser, durant les quatre prochaines années, dans toutes les négociations interprofessionnelles.

Défendre tous les salariés, les demandeurs d'emplois et plus largement tous les actifs, constituera toujours la priorité de la CFTC. Elle poursuivra son effort pour accentuer la dynamique qui a conduit à cette progression et qui a permis dans de nombreuses branches d'obtenir une place prépondérante.

La légitimité de la CFTC repose aussi sur son histoire, sur les avancées sociales auxquelles elle a contribué et sur sa conception singulière d'un syndicalisme fondé depuis plus de 100 ans sur des valeurs de dignité et de respect de la personne humaine.

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, d'incertitudes quant à ses conséquences économiques et sociales, **les salariés ont besoin d'une organisation différente, car constructive, déterminée et moderne.**

La CFTC, plus que jamais en phase avec son époque continuera à tenir ce rôle, à agir pour le bien des travailleurs et de leurs familles.

* Il s'agit du poids relatif des organisations syndicales sur le seul périmètre des organisations ayant obtenu un score supérieur à 8 % des suffrages valablement exprimés.

CONTACT PRESSE / PAUL MERCIER : 01.73.30.43.54 / 06.33.26.08.71